

Le degré d'éthique des fonds axés sur le développement durable

ETHOS. La fondation évoque le défi que représente l'instauration de nouvelles pratiques dans les entreprises des économies émergentes.

La semaine dernière, la société de distribution de fonds de placement de la banque privée Pictet, a lancé Environmental Megatrend Selection. Cette sélection des investissements s'est faite à partir du portefeuille des fonds existants de la banque, soit Pictet Water (1/3), Pictet Clean energy (1/3), Pictet Timber (1/6) et Pictet Agriculture (1/6). Les entreprises retenues dans Environmental Megatrend doivent respecter au minimum à 20% l'un des thèmes principaux des fonds et à 80% l'un des thèmes sous-jacents. Epaulé par le savoir-faire d'Ethos, fondation suisse pour un développement durable, le fonds s'efforcera également d'inciter les 230 entreprises comprises dans le portefeuille à dialoguer sur des thèmes où Pictet souhaiterait voir des améliorations. A l'occasion de la présentation du fonds, Dominique Biederman, directeur d'Ethos, évoque les mesures prises par la fondation, afin d'inculquer aux entreprises un standard d'éthique permettant aux fonds de se qualifier en tant que durables.

Pensez-vous que les fonds axés sur le durable ont besoin d'imposer un code de conduite aux entreprises avec lesquelles ils traitent ?

Actuellement la gamme existante de fonds est très diverse. Les gérants et les promoteurs de fonds sont toutefois fortement incités à signer un document publié et suivi par les Nations Unies, les Principles for Responsible Investment (PRI), qui définit des principes de base pour l'investissement responsable. Lancés il y a environ 4 ans, les PRI prévoient un suivi annuel. En signant ce document, le gérant s'engage à utiliser activement ses droits d'actionnaire, en votant, en ouvrant un processus de dialogue et en communiquant dur les avancées de sa marche vers un investissement plus responsable.

La collaboration d'Ethos s'applique-t-elle à tous les fonds thémati-

ques de la banque Pictet ?

Indirectement oui, puisque les 230 titres compris dans les quatre fonds environnementaux de la banque sont inclus dans le fonds Megatrend. C'est une structure administrative sous forme de pool qui évite les coûts d'un fonds de fonds. Elle permet au fonds Environmental Megatrend d'acheter et de vendre les titres en même temps que les fonds Water, Agriculture, Timber et Clean Energy.

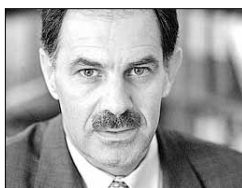
Sur les quelques 230 entreprises incluses dans le fonds Pictet Environmental Megatrends, avez-vous déjà déterminé quelles des huit à dix sociétés vous souhaitez mettre en revue cette année ?

Nous sommes actuellement en pour-parlers avec les gérants du fonds pour définir les thèmes sur lesquels nous allons nous concentrer. Il s'agit par exemple des codes de conduite, de l'efficacité environnementale et la gestion des déchets, ainsi que de la santé et de la sécurité au travail. Cela s'applique non seulement aux multinationales qui n'appliquent pas les mêmes standards dans les économies émergentes, mais aussi aux entreprises des pays développés qui travaillent avec des fournisseurs non-conformes aux bonnes pratiques.

Si une société non-conforme aux normes d'Ethos refuse d'engager un dialogue, que se passe-t-il ?

La fondation Ethos agit en simple conseillère du fonds. Nous émettons des recommandations sur ce que les entreprises pourraient améliorer. Si la société s'obstine à ne pas tenir compte de nos recommandations, nous proposons un désinvestissement aux gérants du fonds. La décision ultime demeure toutefois dans les mains des gérants.

Une fois qu'elle reçoit vos propositions de combien de temps la société dispose-t-elle pour mettre en place ses nouvelles pratiques ?



DOMINIQUE BIEDERMANN. Le directeur de la fondation Ethos cherche à ouvrir le dialogue.

En principe un processus d'engagement dure plusieurs années. La transition prend du temps, elle est progressive. Cependant après environ trois ans, des résultats mesurables devraient pouvoir être constatés.

Comment pensez-vous pouvoir faire pression sur les entreprises qui se trouvent dans les économies émergentes ?

Pour toutes les sociétés présentes dans le portefeuille, il y a tout d'abord une prise de contact par courrier. Par la suite, des échanges de documents et des conférences vidéo ont lieu afin

de poursuivre dans la démarche de dialogue. En Europe nous effectuons des visites sur le site ; dans les pays plus éloignés nous espérons acquérir une certaine notoriété en créant un maximum de partenariats avec des investisseurs locaux qui partagent nos points de vue.

Quels arguments avancez-vous pour convaincre les entreprises des économies émergentes de modifier leurs pratiques ?

Nous les sensibilisons aux avantages à long terme que peuvent avoir les mesures que nous défendons. Notamment en termes de réduction de risques, de coûts et de réputation.

Pouvez-vous citer un exemple de société qui a suivi vos directives dans un pays en voie de développement ?

Nous sommes en dialogue avec la multinationale Syngenta, comprise dans le fonds Agriculture de Pictet. Nous avons abordé deux points avec elle. Premièrement, le travail des enfants dans les plantations en Inde et

deuxièmement, l'utilisation de produits toxiques tel que le Paraquat. Suite à ces discussions, Syngenta a intensifié un dialogue avec l'ONG Fair Labour Association et envisage de limiter l'usage du Paraquat aux utilisateurs licenciés et enregistrés.

Quelle est votre politique communication sur le manque de responsabilité sociale et environnementale des entreprises que vous prenez en révision ?

Il est prévu que le fonds publie régulièrement l'avancement du dialogue engagé avec les diverses sociétés. Cela étant, il n'est évidemment pas possible de communiquer tous les détails des discussions, afin de ne pas mettre en péril la bonne volonté de l'entreprise.

Et si l'entreprise décide de ne plus collaborer alors qu'elle se trouve en révision ?

Heureusement, une telle situation ne s'est pas encore produite.

INTERVIEW:
ANNE RÉTHORET